



Conseil communal de St-Sulpice

Rapport de la commission concernant l'étude du préavis municipal

05/22

Demande de crédit de CHF 35'000.00 pour des travaux de réfection et remplacement de tables au Foyer des Pâquis

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis susmentionné s'est réunie au Foyer des Pâquis le mercredi 01 juin à 19h00.

La commission était constituée de la manière suivante :

Président :	Monsieur	Yves Allemann	SCD
Membres :	Monsieur	Benito Quintas	ASSE
Rapporteur :	Monsieur	Edouard Cattin	ASSE
Excusé.e.s :	Madame	Elenor Lyonette	Vert.e.s
	Monsieur	Bernard Montavon	PLR
Délégué municipal :	Monsieur	Olivier Matthey	SCD

Préambule

La commission remercie la Municipalité, représentée par Monsieur Olivier Matthey pour sa disponibilité ainsi que pour ses explications détaillées et les réponses précises apportées aux questions posées.

Introduction

Le présent préavis de la Municipalité a pour but de présenter au Conseil Communal une demande de crédit de CHF 35'000.00 afin de permettre la réalisation de travaux de peintures et le remplacement de douze tables au Foyer des Pâquis.

Pour rappel, le Foyer des Pâquis était géré par l'Association pour le Foyer paroissial de St-Sulpice. La commune a repris le bâtiment entièrement à sa charge en février 2019. Pendant toute cette période, l'entretien de ce bâtiment a été réduit au strict minimum.

Analyse du préavis

Peinture et réfection

La commission a pu se rendre compte sur place de l'état d'usure du Foyer des Pâquis. En effet, Monsieur Olivier Matthey nous a présenté l'ensemble des locaux nécessitant une remise en état.

Au niveau du premier étage : les coulisses, l'entrée, les portes ainsi que la cage d'escalier nécessitent un rafraîchissement de peinture.

Au niveau du sous-sol : les WC au niveau de la cage d'escalier nécessitent un rafraîchissement de peinture. Le faux plafond du local de la garderie « Les Petits Loups » doit être remis en état ainsi qu'un luminaire. Dans la salle utilisée par la paroisse, les panneaux d'isolations phoniques sur le mur côté ouest sont abîmés et nécessitent d'être retirés. Ils seront remplacés par un crépi.

Lors de cette visite, la commission a pu constater l'importance de la remise en état des locaux du Foyer des Pâquis afin d'assurer l'entretien et la pérennité du bâtiment.

Achats de douze nouvelles tables

Les tables actuelles comportent des traces d'usure. La commission s'est posé la question de leur remise en état des tables actuelles à la place de l'achat de nouvelles tables. Cette hypothèse n'est pas souhaitée, étant donné le coût important que cela engendrerait pour du mobilier datant de plusieurs décennies. De plus, ces tables sont peu pratiques à mettre en place lors de manifestations étant donné leur poids conséquent et l'absence de roulettes.

Amendements :

Monsieur Olivier Matthey a signalé à la commission que le prix annoncé dans le préavis pour l'achat de nouvelles tables était calculé sur le prix HT du devis de l'entreprise Brunner, et non sur le prix TTC. Ainsi, le montant initialement annoncé passe de CHF 14'412.00 à CHF 15'521.70 TTC. Dès lors, la commission propose d'amender le prix des tables en intégrant le montant de CHF 1'109.70 correspondant à la TVA (amendement 1).

Amendement 2 : le montant de CHF 35'000.00 doit être corrigé en CHF 36'109.70.

Souhait de la commission :

La commission a remarqué lors de la visite que certains luminaires sont vétustes, énergivores et n'éclairent pas assez, notamment dans les locaux suivants : cage d'escalier, toilettes du sous-sol à la sortie des escaliers ainsi que les coulisses.

La commission souhaite donc que la Municipalité puisse remplacer ces luminaires.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la commission reconnaît la pertinence des travaux ainsi que le remplacement des tables demandés par le préavis 05/21.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- Vu le préavis municipal 05/22
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- D'adopter les amendements proposés par la commission pour le préavis 05/22 visant à intégrer la TVA relative à l'achat de nouvelles tables pour le montant de CHF 1'109.70
- D'accorder un crédit de CHF 36'109.70.- TTC pour réaliser des travaux de peinture et le remplacement de douze tables au Foyer des Pâquis
- De financer ce montant par la trésorerie courante

AU NOM DE LA COMMISSION

Le Président

Le Rapporteur

Yves Allemann

Edouard Cattin

St-Sulpice, le 4 juin 2022